

Le système de gestion de l'organisme doit définir et documenter son engagement à mettre en œuvre et à maintenir les exigences de la chaîne de contrôle conformément au présent référentiel. L'engagement de l'organisme doit être mis à la disposition du personnel dudit organisme, de ses fournisseurs, de ses clients et autres parties intéressées.

Ethique et Solidaire

Notre engagement et notre politique de développement durable : les solutions ou les produits que nous proposons sont socialement responsables, tout en restant financièrement accessibles.

Équité sociale

Socialement responsable : une mission

L'Entreprise Adaptée est un lieu d'insertion à part entière pour la majorité des personnes handicapées, et non un simple lieu de passage. Elle favorise l'insertion et l'intégration des salariés en :

- Responsabilisant ces personnes fragilisées et en valorisant leur potentiel ;
- Permettant à un salarié d'exercer son métier par l'aménagement de son poste et l'adaptation de ses conditions de travail ;
- Assurant à la personne handicapée, par le statut de salarié, une véritable reconnaissance, pour elle-même et vis-à-vis de son entourage, et un accès à la pleine citoyenneté.

« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

La loi du 11 février 2005 www.minefi.gouv.fr

Efficacité économique

Une logique économique

L'Entreprise Adaptée (ex. atelier protégé) est une entreprise à but social qui emploie durablement au minimum 80% de salariés handicapés dans l'effectif de production, dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Les travailleurs handicapés en Entreprise Adaptée ont un statut de salarié. Ils bénéficient sans discrimination des mêmes droits et devoirs que tout autre salarié. L'Entreprise Adaptée existe et se développe sur un marché concurrentiel. Elle est soumise aux mêmes contraintes de rentabilité et d'efficacité économique que toute autre entreprise. Elle répond aux exigences de ses clients en termes de qualité, d'optimisation des coûts et de réactivité.

Donner un sens au marché public en intégrant une clause sociale et en développant l'emploi durable et économique.

Pour réduire votre contribution, et dans le cadre du développement d'une politique d'achat public socialement responsable, l'article 15 du Code des Marchés Publics autorise l'acheteur public à réserver des lots ou marchés à des structures employant une majorité de personnes handicapées.

Vous pouvez vous référer au guide à l'attention des acheteurs publics « Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées » :

- Téléchargeable sur www.minefi.gouv.fr

Une fabrication française

Promotion de l'emploi local

En fonction des quantités commandées, Emeraude Création peut se mettre en relation avec une association de votre secteur. Celle-ci pourra prendre en charge soit le montage, soit la distribution de nos produits auprès de vos usagers. Cette démarche permet de promouvoir l'emploi local tout en restant maître d'œuvre.

Ce partenariat est possible grâce à l'écoconception.

Exemple : Le composteur « Poly/compost » est un produit éco-conçu en kit, il peut être facilement assemblé sur un autre site.

Pour info : l'écoconception est une démarche préventive qui ajoute aux critères habituels de conception des critères environnementaux fondés sur la prise en compte du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à son élimination.

Il ne s'agit pas de fabriquer un produit à zéro impact environnemental mais un produit à fonctions égales mieux conçu, dont les impacts négatifs sur l'environnement auront été réduits.

Valorisation des ressources locales

Émeraude Création s'engage à privilégier l'achat de ses matières premières auprès de fournisseurs certifiés.

Qualité environnementale

Matières premières & produits de traitement

Nos matières premières sont issues de matières renouvelables ou recyclables :

- Nous privilégions l'utilisation des matériaux naturels (bois), de matériaux recyclables à usages multiples, et aussi de matériaux plastiques recyclés et recyclables. L'utilisation de bois certifié CTB P+ garantit que les produits de traitement répondent aux normes et la certification CTB-BOIS + garantit le respect des normes à la fois sur le bois, sur le produit de préservation et sur le processus d'imprégnation (voir fiche PDF).
- Nous privilégions l'utilisation de bois certifié PEFC afin de promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion durable.
- Nous nous engageons à ne pas utiliser des bois issus de sources controversées et effectuer si nécessaire les vérifications auprès des fournisseurs
- Choix d'un partenaire imprimeur labellisé Imprim'vert (éliminant tous les déchets dangereux tels que les encres, les solvants, les fixateurs) avec impression sur papier et carton recyclés.
-

Recyclage des déchets de production

Dans les soucis de préserver l'environnement, Émeraude Création met en place un recyclage systématique et rigoureux de tous les déchets de production (chutes de bois, vernis...) et d'emballages.

NOS ENGAGEMENTS SONT DE :

1/ Respecter les obligations légales et autres applicables aux sites et aux produits en matière de qualité et d'environnement et de sécurité

2/ Respecter les exigences des référentiels PEFC pour la qualité, l'environnement et la gestion de la chaîne de contrôle.

D'année en année, nous nous attachons à réduire les nuisances. Cela se traduit aujourd'hui par une réduction du bruit, la protection de nos installations contre les risques d'accident ainsi que par la maîtrise de nos déchets. Émeraude Création a la volonté d'agir en responsable, en s'engageant activement en faveur d'une fabrication, d'une distribution et d'un recyclage des produits respectant l'environnement en limitant le volume des emballages et suremballages.

L'analyse du cycle de vie (ACV)

Les composteurs à base de bois ont de nombreux atouts écologiques qui s'appuient notamment sur le caractère « naturel » du matériau bois. En effet, le bois est par nature une matière première d'origine végétale issue de ressources renouvelables quand les forêts dont il provient sont gérées durablement. Il contribue à la lutte contre le changement climatique avec le prélèvement de CO₂ dans l'atmosphère par la photosynthèse lors de la croissance de l'arbre et avec le stockage de carbone tout au long de son utilisation.

Mais au-delà des qualités écologiques intrinsèques du bois, des informations complètes, rigoureuses et quantitatives sur l'impact des produits à base de bois tout au long de leur cycle de vie (production, transport, mise en œuvre et fin de vie) sont nécessaires pour établir leurs profils environnementaux, mais également pour rechercher des axes d'amélioration de ces profils. L'ACV soumise aux normes, consiste à inventorier et à quantifier tous les facteurs d'impacts,